

La Romieu (Gers) et Villeréal (Lot-et-Garonne) classés parmi Les Plus Beaux Villages de France® !

Vendredi 29 et samedi 30 juin 2018 à Montpeyroux (Puy-de-Dôme), la Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France, instance en charge des décisions de classement au sein de l'association nationale, a retenu les candidatures des villages La Romieu (Gers) et de Villeréal, (Lot-et-Garonne).



Situé entre Agen au Nord et Auch au Sud, La Romieu et sa collégiale constituent une étape à la croisée des chemins partant du Puy et de Rocamadour vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Tirant son nom du gascon «Roumiou», qui signifie «pèlerin», le village est fondé à la fin du XI^{ème} siècle par Albert, moine allemand de retour d'un pèlerinage à Rome. Trois siècles plus tard, le puissant cardinal Arnaud d'Aux, cousin du Pape Clément V et originaire du village, fait ériger la collégiale Saint-Pierre, aujourd'hui classée au Patrimoine Mondial par l'UNESCO. A ses pieds, le village embrasse magnifiquement le site avec ses façades de pierre claire et sa place à arcades, typiques de la région.



Située entre Bergerac au Nord et Villeneuve-sur-Lot au Sud, la bastide royale de Villeréal, fondée en 1267 par Alphonse de Poitiers, offre une structure typique de ces «villes nouvelles» édifiées au Moyen Âge dans le Sud-Ouest de la France : sa place aux cornières, qui abrite toujours l'activité commerciale du village, et ses rues à angle droit au fil desquelles cohabitent pans de bois et façades de pierre dorée. Face à l'étonnante halle à étage du XIV^{ème} S, aux volumes imposants et solides piliers de chêne, l'église fortifiée (XIII^{ème} S) dresse ses deux tours coiffées de clochetons.



Contact presse Les Plus Beaux Villages de France

Anne GOUVERNEL - Chargée de Communication
Tél : 04 73 29 39 97 ou 06 15 31 63 36
anne.gouvernel@lesplusbeauxvillagesdefrance.org

A peine une candidature sur cinq retenue en moyenne

Avant d'obtenir le « sacre », le village a dû, comme les 20% à peine des communes candidates qui voient leur demande aboutir favorablement, passer trois épreuves incontournables. Dans un premier temps, la commune sollicitant le classement doit répondre à **trois critères éliminatoires** : avoir une **population agglomérée inférieure ou égale à 2 000 habitants**, **deux sites ou monuments protégés** (Monument Historique...) et attester de sa volonté d'adhésion par **délibération municipale**. Si ces trois conditions sont remplies, la demande est recevable et le village fait alors l'objet d'une **expertise sur site** permettant, à l'aide d'une grille de **vingt-sept critères**, d'évaluer sa **qualité patrimoniale, architecturale, urbanistique et environnementale** ainsi que ses **efforts de mise en valeur**. Enfin, le compte-rendu d'expertise est présenté devant la Commission Qualité de l'association qui a seule pouvoir de prononcer les décisions de classement. C'est la **signature de la « charte de Qualité »**, contrat d'engagement entre l'association et la commune classée, qui officialisera prochainement le classement de La Romieu et de Villeréal. Comme toutes les autres communes classées, les villages feront l'objet d'une **ré-expertise** dans un **délai de 6 à 9 ans**.